

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 44 Ont participé au vote : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 05 décembre 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le DOUZE DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p style="text-align: center;">Office de Tourisme Intercommunal</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">Subvention 2024 à l'association</p> <p style="text-align: center;">-</p> <p style="text-align: center;">Ajustement</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Aude VIVES, Roger PAILLES a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Yves DELCOR, Etienne TURRA a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Thérèse GOBERT FORGAS, Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART, Raphaël VIGIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Claude SIRE a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean SERVAT, Serge BOYER, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.</p>
<p>N° d'Ordre : 292-24</p> <p>Classification @ctes : 7.5 Subventions</p>	
<p>Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT</p>	

Le Président,

RAPPELLE qu'une convention d'objectifs annuelle lie la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme Intercommunal. La convention a pour objet de définir les missions déléguées à l'Office de Tourisme ainsi que les conditions d'exécution des missions et les engagements réciproques des deux parties. Pour lui permettre de remplir cette tâche d'intérêt public, la communauté de communes lui attribue annuellement, les crédits de fonctionnement nécessaires et adaptés à son classement et à ses obligations de prestations de service aux clientèles. Le budget annuel est alloué selon les axes stratégiques et actions envisagées dans l'année.

RAPPELLE au conseil qu'une subvention d'un montant de 619 100€ a été voté par délibération en date du 30 novembre 2023 pour l'exercice 2024.

RAPPELLE que la structure associative gestionnaire de l'Office de tourisme intercommunal sera dissoute au profit d'un EPIC à compter du 1^{er} janvier 2025.

PROPOSE au Conseil, pour l'année 2024, d'ajuster le montant de subvention versé à l'association gestionnaire de l'Office de tourisme intercommunal afin de tenir compte des besoins restant de l'association et permettre l'attribution du solde à l'EPIC.

PROPOSE au Conseil d'ajuster le montant de la subvention 2024 à 489 100€.

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.

AJUSTE la subvention de fonctionnement à l'Association Office de Tourisme Intercommunal Conflent Canigó à 489 100€ pour l'année 2024.

INDIQUE que les crédits sont prévus au budget primitif.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 18 décembre 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

